

# LES ÉTAPES de prise en charge



## LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE



La demande d'admission est une prescription médicale, qui émane le plus souvent de votre médecin traitant ou d'un pédiatre. L'hospitalisation à domicile peut être demandée au médecin par les parents ou par le patient lui-même.

## L'ÉVALUATION DE VOS BESOINS



La demande initiale est analysée par un binôme infirmier et médecin coordonnateur de l'HAD, en relation avec le médecin prescripteur et votre médecin traitant qui doit donner son accord. L'évaluation de vos besoins en soins, matériel, et aides est réalisée par l'infirmier d'évaluation.

## LE PROJET THÉRAPEUTIQUE

Les médecins définissent votre projet thérapeutique qui prend en compte les aspects cliniques, sociaux et psychologiques en respectant l'autonomie, le confort de vie, la scolarité et la place de votre entourage.

L'hospitalisation à domicile implique le consentement de ses parents et de l'enfant si possible.

Le projet thérapeutique est réactualisé tout au long du séjour.

## LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AU DOMICILE



Ils sont les professionnels de votre choix : pharmacien,, laboratoire, etc. L'HAD35 dispose d'une équipe de professionnels d'infirmiers en puériculture, auxiliaires de puériculture. L'HAD 35 assure une permanence 24h/24 et 7j/7 pour coordonner les soins et le suivi du traitement.



## L'INSTALLATION AU DOMICILE



Pour sécuriser le parcours de prise en charge, un infirmier coordonnateur de l'HAD organise votre installation à domicile. Le jour de ton retour, 1 ou 2 infirmières viendront installer le matériel à la maison, faire les 1ers soins si besoin, remplir les papiers, réexpliquer le fonctionnement de l'HAD, et répondre à tes questions et celles de tes parents.

## LE SUIVI A DOMICILE

un classeur à la maison où sont notées les transmissions, rangées les ordonnances, tout ce qui te concerne. Les infirmières vont l'utiliser chaque fois qu'elles viendront te voir. C'est un outil très important !

**L'usage du dossier est exclusivement réservé aux professionnels, les informations sont confidentielles.**

Régulièrement, un infirmier de puériculture interviendra pour réévaluer tes besoins et adapter ta prise en charge en coordination avec les différents professionnels. Notre rôle c'est aussi de tout faire pour que tes journées soient comme avant l'hospitalisation. Nous ferons tout ce qu'il faut pour que tu puisses jouer, aller à l'école si possible et voir tes copains.

## LA SORTIE DE L'HAD

La fin de prise en charge de votre enfant se fait sur avis du médecin coordonnateur avec l'accord du médecin traitant / pédiatre. La fin d'HAD intervient dans les cas suivants : Lorsque l'état de santé de votre enfant ne nécessite plus de prise en charge. En cas de ré-hospitalisation. Par décision administrative en cas d'impossibilité de pratiquer les soins à domicile. Dans le cas où votre enfant nécessite encore des soins mais que son état ne relève plus de l'HAD. Si vous intégrez un autre établissement de soins, l'HAD organise votre transfert.

# LES PROFESSIONNELS intervenant à votre domicile

## VOS INTERLOCUTEURS HABITUELS

Votre **pédiatre ou médecin traitant** est le référent médical de la prise en charge de votre enfant.

Votre **pharmacien** délivre les traitements prescrits et contrôle leur adaptation à votre état de santé.



## L'ÉQUIPE HAD 35 QUI VOUS ACCOMPAGNE



Le **médecin praticien de l'HAD** : est garant de la qualité de la prise en charge des enfants soignés, de la continuité Ville/Hôpital et facilite la transmission des informations entre le médecin hospitalier et le médecin traitant.


L'**infirmière de liaison** est un lien avec les prescripteurs hospitaliers et évalue vos besoins lors de la demande d'admission puis passe le relai à l'infirmière de coordination.


Les **infirmières coordinatrices (IDEC)** sont chargées de faire le lien entre les différents intervenants, assurent la continuité auprès des professionnels hospitaliers et extrahospitaliers, interviennent auprès des équipes soignantes pour transmettre les informations utiles à la continuité des soins et organisent et coordonnent les soins.


à domicile

Les **infirmières Puéricultrices / Infirmières référentes pédiatriques** assurent l'installation du matériel lors du retour à domicile, les soins 7 jours sur 7, la surveillance de l'état clinique des enfants à domicile, établissent le lien entre les familles et les IDEC/médecins HAD, et vous accompagnent au quotidien pour répondre aux besoins de votre enfant ou à son autonomisation. Il existe une astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7.

Les **auxiliaires de Puériculture** : accompagnent les enfants dans leur développement psychique et moteur, en s'adaptant à leurs besoins. Elles renforcent l'équipe soignante au domicile et participent aux soins complexes à quatre mains, ou aux soins de confort et nursing.

 L'**Assistante Sociale** : élabore le dossier social de l'enfant et sa famille en étroite collaboration avec les établissements de santé et les autres services sociaux. Elle est à la disposition des familles tout au long de la prise en charge en HAD pour les démarches administratives, financières...

 La **Psychologue** : écoute et accompagne l'enfant et sa famille afin de les aider à traverser au mieux la maladie.

 La **socio-esthéticienne** : pratique le soin esthétique et le toucher massage comme outil de médiation corporelle.

à l'HAD



**Le responsable des soins et les cadres de santé** : ils coordonnent et soutiennent l'ensemble des professionnels et s'assurent de la qualité et de la sécurité des soins au domicile. Ils participent à la permanence 24h/24 -7j/7, et peuvent être médiateurs si besoin.



**L'Équipe pharmaceutique** : elle se compose d'un **pharmacien** et de **préparateurs**. Ils s'assurent de la disponibilité de l'ensemble des traitements et veillent à la délivrance des médicaments hospitaliers. Ils contrôlent la bonne exécution des prescriptions.

**Le secrétariat médical** : il veille à la gestion des données médicales et à la transmission des informations.

### À NOTER

**Les autres professionnels** : la direction, l'équipe des ressources humaines, le pôle comptable et financier, le pôle de l'information médicale, l'accueil, le service qualité et l'équipe logistique. Ils contribuent à la qualité et la sécurité de votre prise en charge et sont à votre écoute.